

REVENDECATIONS

1. Dispositif d'accès à une infrastructure de génie civil souterraine ou de surface, comportant une trappe (1) d'accès présentant une position fermée dans laquelle elle obture une chambre (4) et une position ouverte dans laquelle elle donne un accès à ladite chambre (4),
le dispositif d'accès comportant au moins un capteur (34) adapté à mesurer une grandeur représentative d'une action mécanique ou thermique sur la trappe (1) et à délivrer un signal correspondant à la grandeur mesurée, et un module d'analyse configuré pour analyser le signal de sorte à y détecter une information caractéristique d'une tentative d'intrusion dans la chambre (4), et, en cas de détection de ladite information caractéristique, générer une alerte de tentative d'intrusion,
le dispositif d'accès comportant un module de communication (3) adapté à l'émission de ladite alerte de tentative d'intrusion,
caractérisé en ce que le module d'analyse détecte l'information caractéristique d'une tentative d'intrusion par analyse de l'évolution temporelle de ladite grandeur mesurée.
2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel le module d'analyse détecte l'information caractéristique d'une tentative d'intrusion sur le fondement d'une corrélation de paramètres d'un même signal ou de paramètres de signaux issus de différents capteurs (34).
3. Dispositif d'accès selon la revendication 1 ou la revendication 2, comportant un capteur de choc ou de vibration, ou un capteur acoustique, dans lequel la détection de l'information caractéristique d'une tentative d'intrusion est fondée au moins en partie sur la fréquence de chocs, de vibrations, ou de sons détectés.

4. Dispositif d'accès selon la revendication 3, dans lequel la fréquence est corrélée à une donnée d'intensité des chocs, vibrations, ou sons, pour la détection de l'information caractéristique d'une tentative d'intrusion.

5 5. Dispositif d'accès selon l'une des revendications 1 à 4, comportant un capteur de température ou un capteur optique apte à détecter un rayonnement thermique.

10 6. Dispositif d'accès selon la revendication 5, dans lequel la détection de l'information caractéristique d'une tentative d'intrusion est fondée au moins en partie sur une évolution temporelle de la température ou du rayonnement thermique.

15 7. Dispositif d'accès selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le module de communication comporte des moyens de communication sans fil ou filaires.

20 8. Dispositif d'accès selon la revendication 7, dans lequel le module de communication est de type multiprotocoles.

25 9. Dispositif d'accès selon l'une des revendications précédentes, comportant au moins un capteur d'ouverture ou de fermeture de la trappe parmi : un capteur de mécanique de contact, un capteur de position angulaire de la trappe, un accéléromètre, un capteur optique.

30 10. Dispositif d'accès selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le dispositif comporte une batterie (36) permettant l'alimentation, à titre principal ou en cas de défaillance d'une source électrique principale, du module de communication (3).